

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 25/05/2010

Réception par le Prefet : 25/05/2010

Publication : 28/05/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-7-6-3

Séance du vendredi 21 mai 2010

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

PLANTATION D'ARBUSTES SUR LA COMMUNE DE RIBEAUVILLE - PROGRAMME C233

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n°E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par les délibérations n°CG-2009-2-1-3 du 26 mars 2009 et n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder, dans le cadre de la démarche GERPLAN, une subvention :

- ❖ à la commune de Ribeauvillé pour la plantation d'arbustes dans le cadre de la trame verte pour un montant de 544 € (montant éligible 1.360 €, taux d'intervention de 40 %) les crédits nécessaires étant imputés au programme C233, chapitre 204, fonction 738, nature 20414.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 21 MAI 2010

**Valorisation du patrimoine arboré
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
VPA03589	RIBEAUVILLE Valorisation du Patrimoine arboré 2009 - valorisation du paysage rural par la replantation d'arbres			544,00
			Total	544,00